



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Administration fédérale des finances
Direction générale des douanes
M. Philippe Rais
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Par mail à philippe.rais@ezv.admin.ch

Lausanne, le 25 avril 2016

Demande de réduction du taux de droits de douane pour les morceaux de la cuisse de bœuf

Monsieur,

Nous vous remercions de solliciter l'avis d'AGORA sur la demande susmentionnée et vous transmettons volontiers notre détermination.

Afin de justifier sa demande, l'UPSJV se réfère à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016 de la modification de loi sur le tarif des douanes (RS 632.10) en ce qui concerne la classification de la viande assaisonnée. Pour rappel, cette modification aura pour conséquence de faire passer le taux hors contingent (THC) de 638 francs par 100 kg bruts à CHF 2'212. Dans les faits, il existera toutefois le THC réduit fixé à CHF 1'190 par 100 kg bruts pour la fabrication de viande séchée.

Selon le rapport du 11 mai 2015 de la CER-CN concernant l'initiative parlementaire 10.426 « Importations de viande assaisonnée : Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier », environ 500 tonnes de morceaux de cuisses de bœuf assaisonnées ont été importées en 2013 pour la fabrication de viande séchée. En utilisant la facteur de 50% de perte due au séchage, facteur mentionné par l'UPSJV dans sa requête, nous pouvons estimer que ceci a permis la fabrication d'environ 250 tonnes de viande séchée.

Pour comparaison, sur son site internet, l'association des fabricants de viande séchée des Grisons annonce une production annuelle d'environ 1'850 tonnes de viande séchée des Grisons IGP. En partant du principe que la majorité des utilisateurs du taux réduit pour la viande assaisonnée transformée en viande séchée étaient des producteurs de viande séchée des Grisons, la viande séchée du Valais IGP interdisant l'utilisation de morceaux de viande importés, nous arrivons à une part

de 13,5 % environ. Ceci prouve clairement que l'affirmation de l'UPSV que, sans diminution du THC réduit, « *il n'est pas possible de produire de la viande séchée en Suisse* » ne correspond pas à la réalité.

Par ailleurs, la faible utilisation actuelle du THC réduit fixé à CHF 1'190 par 100 kg bruts provient de la brèche offerte par l'importation de viande assaisonnée. Nous ne doutons pas qu'avec la disparition de cette dernière, le THC réduit fixé à CHF 1'190 par 100 kg bruts deviendra tout à coup plus attractif pour les fabricants de viande séchée souhaitant travailler avec de la matière première importée. Même si, de notre part, nous ne pouvons que les encourager à travailler avec des morceaux de viande suisses ce qui ne pourra que se répercuter de manière positive sur l'image de leurs produits.

Enfin, au vu de l'utilisation abusive constatée dans le cadre de la viande assaisonnée, nous nous opposons également à la seconde demande de l'UPSV, soit l'extension de l'emploi non seulement aux produits de salaison crus et séchés, tels que la viande des Grisons, mais aussi aux morceaux de la cuisse de bœuf qui pourraient être fumés. En effet, même si elle peut sembler acceptable puisqu'elle semble correspondre aux usages de l'industrie carnée, ceci ouvrirait probablement l'une ou l'autre brèche dans la protection douanière.

Conclusions :

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous vous demandons de rejeter la demande de l'UPSV de diminuer le taux de droits de douane réduit de CHF 1'190,00 à CHF 638,00 par 100 kg brut pour les morceaux parés de la cuisse de bœuf, désossés, frais ou réfrigérés, du numéro du tarif 0201.3099 et ceux, congelés, du numéro du tarif 0202.3099 utilisés « pour la fabrication de viande séchée ».

De même, nous refusons la seconde demande de l'UPSV relative à l'application du taux de droits de douane réduit et donc l'utilisation « pour la fabrication de produits de salaison, crus, séchés et/ou fumés ».

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

AGORA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loïc Bardet'.

Loïc Bardet
Directeur